

## Bulletin d'histoire politique

# Les sources idéologiques du Mouvement des citoyens 2ème partie

José Mariette



Volume 11, Number 3, Spring 2003

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1060743ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1060743ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Bulletin d'histoire politique  
Lux Éditeur

### ISSN

1201-0421 (print)  
1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this article

Mariette, J. (2003). Les sources idéologiques du Mouvement des citoyens : 2ème partie. *Bulletin d'histoire politique*, 11(3), 81–94.  
<https://doi.org/10.7202/1060743ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2003

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

# Les sources idéologiques du Mouvement des citoyens

(2<sup>ème</sup> partie)

JOSÉ MARIETTE

UNE INFLUENCE EN APPARENCE CONTRADICTOIRE ENTRE LE CONCEPT  
KANTIEN DE RÉPUBLIQUE ET LA PENSÉE POLITIQUE DE KARL SCHMITT

La France est le pays dont l'expérience révolutionnaire, l'ancienneté du suffrage universel direct et la tradition laïque lui confèrent une place à part dans le monde : cette pensée jauréssienne est reprise par le Mouvement des citoyens. Dans ses manifestations publiques et ses écrits, ce parti entend « républicaniser l'Europe », ou pour être plus précis, influencer les orientations politiques et sociales de l'Union européenne, notamment « en inversant la subsidiarité et en remettant les nations au cœur du processus de la construction européenne et ne déléguer que ce que les nations décident de déléguer. Les nations sont les seuls cadres effectifs de la démocratie »<sup>44</sup>. En conséquence, l'État français serait amené à jouer un rôle déterminant. Cette démarche politique ne constitue pas une nouveauté. Emmanuel Kant, dans son œuvre philosophique « Le projet de paix perpétuelle » la développe. Le philosophe de l'*aufklärung* propose l'alliance d'États, non pas pour acquérir une puissance politique, mais pour conserver la liberté des États au sein de l'union. Il déclare à ce sujet : « Car si par chance un peuple puissant et éclairé arrive à se constituer en république (qui par nature doit incliner à la paix perpétuelle), celle-ci servira de centre pour la confédération d'autres États qui se joindront à elle pour assurer ainsi, conformément à l'idée du droit des gens, un état de liberté des États qui peu à peu, grâce à plusieurs associations de cette espèce s'étendra de plus en plus »<sup>45</sup>.

Kant éprouvait de la défiance à l'encontre d'un État mondial qui serait synonyme d'impérialisme et de domination sur les autres peuples, il privilégie la « notion de fédéralisme d'États libres ». En l'occurrence, le projet d'un État universel est antirépublicain<sup>46</sup>.

Pour Emmanuel Kant, seule la forme républicaine des États constitue la garantie d'une paix perpétuelle, même si les événements historiques et notamment l'expansion des guerres révolutionnaires par la France républicaine ont

démontré que les régimes républicains ne sont pas moins belliqueux que les autres. Par constitution républicaine, il définit celle qui est fondée sur les principes de liberté, d'obéissance envers une loi unique et d'égalité entre citoyens, et sur la base d'un contrat originaire<sup>47</sup>. Il note que le « républicanisme est le principe politique de la séparation du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif », principe déjà théorisé par Montesquieu dans *L'esprit des lois* et qui constitue la pierre angulaire du droit constitutionnel français. Fort logiquement, le Mouvement des citoyens respecte cette tradition kantienne. Son soutien en faveur de la réforme de la durée du mandat présidentiel à cinq ans au lieu de sept, qui se trouve dans la ligne philosophique de la séparation des pouvoirs, n'est pas contradictoire avec le renforcement du pouvoir du parlement.

Emmanuel Kant pose le postulat suivant : la république va au-delà de la nation pour tendre vers l'universel. Dans le schéma kantien, la nation est indispensable, mais éphémère. Ce thème est repris par le philosophe et sociologue allemand Jürgen Habermas par le biais du « patriotisme constitutionnel », il souhaite dissocier la citoyenneté de la nationalité. À ce sujet, Habermas dit : « Les exemples de sociétés multiculturelles telles la Suisse ou les États-Unis montrent qu'une culture politique dans laquelle les principes constitutionnels peuvent prendre racine ne doit pas forcément s'appuyer sur une provenance commune, ethnique, linguistique et culturelle de tous les citoyens... C'est un fait établi : la citoyenneté démocratique n'est pas nécessairement enracinée dans l'identité nationale d'un peuple, mais quelque soit la diversité des différentes formes de vie culturelles, elle requiert la socialisation de tous les citoyens dans le cadre d'une culture politique commune »<sup>48</sup>.

La séparation entre la citoyenneté et le lien national apparaît clairement dans la proposition du Mouvement des citoyens en 2002, d'accorder le droit de vote aux élections municipales pour les étrangers non ressortissants de l'Union Européenne. La citoyenneté pour le Mouvement des citoyens ne serait plus la manifestation de l'identité nationale, et elle cesserait de se définir par rapport à une communauté politique dont la prérogative essentielle est le droit de participer à l'exercice du pouvoir politique, directement ou indirectement<sup>49</sup>. S'il y a continuité avec la tradition politique française inaugurée en 1789, pour être électeur il faut être citoyen, le lien national sur le plan local du moins, n'est plus indispensable. Toutefois, le Mouvement des citoyens demeure attaché au « modèle républicain du XIX<sup>e</sup> siècle » qui dispose que l'appartenance à la communauté politique prime l'appartenance communautaire, ethnique, raciale ou religieuse. Il fait siennes les composantes de la citoyenneté, en tant qu'émanation de l'État-nation unitaire, que sont les droits civils, les droits politiques, les droits sociaux, le droit de vote, ainsi que les devoirs (service national supprimé depuis la fin de conscription), le devoir de s'instruire, le devoir de solidarité et surtout la participation civique (intérêt pour la chose publique)<sup>50</sup>.

À l'occasion de la guerre du Kosovo, les prises de position du Mouvement des citoyens et de ses chefs de file présentent une contradiction apparente avec la filiation kantienne. De Jean-Pierre Chevènement à Didier Motchane en passant par Georges Sarre, l'intervention des troupes du Traité de l'Atlantique nord au nom de la défense des droits de l'homme est perçue comme un prétexte pour asseoir davantage la puissance militaire des États-Unis en Europe. Or des points de convergence sont à signaler avec les opinions du juriste allemand Carl Schmidt. Ce dernier dans « la notion du politique » n'affirme-t-il pas que la guerre juste n'existe pas dans la définition de la guerre, et que « les constructions idéales qui exigent qu'une guerre soit juste sont souvent utilisées à des fins politiques »<sup>51</sup>? Ce juriste conservateur, un temps membre du Parti national socialiste et hostile aux droits de l'homme, estime que le « concept d'humanité est un instrument idéologique particulièrement utile aux expansions impérialistes, et sous sa forme éthique et humanitaire, il est un véhicule spécifique de l'impérialisme économique »<sup>52</sup>. À ce sujet, il considérait la Société des nations comme un instrument dont la fonction est de dissimuler l'hégémonie de la puissance dominante. Le no. 113 de décembre 1999 de *Citoyens actualités*, mensuel du Mouvement des citoyens, étaient rapportés les propos de Gabriel Robin et de trois autres ambassadeurs sur l'intervention de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord au Kosovo: « Dans ce combat, enfin, qui opposait prétendument le bien et le mal, le bien a triomphé, mais quel bien? ». Plus loin il ajoutait: « Ils (nos dirigeants) se voyaient en preux chevaliers du droit et de la morale et il leur faut se satisfaire plus modestement d'être les valets du grand ost impérial ».

Que ce soient les analyses du Mouvement des citoyens ou de Schmidt, et en dépit de la méfiance scientifique que nous devons éprouver vis à vis d'analogies historiques peu fiables en principe, nous pouvons néanmoins constater qu'elles émanent de personnalités politiques ou universitaires d'un État qui, à une époque de son histoire, entendait exercer une influence politique en Europe. En ce qui concerne la nostalgie de la grandeur passée de la France, cela ne peut rester que dans le domaine de l'hypothèse. En revanche, les travaux de Carl Schmidt ont été pour la plupart publiés durant la période de l'entre-deux guerres. Ils émanent d'un nationaliste qui n'a pas accepté la capitulation de l'Allemagne impériale et dont les écrits développent une vision idéologique hostile à la démocratie parlementaire, un anti-libéralisme politique s'appuyant sur l'armée et la bureaucratie. En revanche, chez les dirigeants du Mouvement des citoyens, les droits de l'homme sont consubstantiels des droits et devoirs des citoyens.

Pour Carl Schmidt, le politique est le lieu de discrimination de l'ami de l'ennemi, « l'ennemi politique ne sera pas nécessairement mauvais dans l'ordre de la moralité ou laid... il se trouve simplement qu'il est l'autre, l'étranger »<sup>53</sup>. L'opposition ami-ennemi est également présente chez les

républicanistes, et Régis Debray, philosophe proche du Mouvement des citoyens, explique dans *Le code et le glaive* que la république s'est édifiée contre des ennemis intérieurs et extérieurs. Les républicains se déterminent toujours par rapport à un adversaire tant intérieur qu'extérieur. En ce qui concerne le Mouvement des citoyens, l'intégrisme religieux en expansion dans les banlieues, la montée des revendications de certains milieux indépendantistes (Corses, Bretons) constituent les ennemis intérieurs qui menacent les valeurs républicaines, tandis que l'Union Européenne, les États-Unis, l'Organisation mondiale du commerce forment les ennemis extérieurs qui veulent détruire « le modèle républicain français »<sup>54</sup>. Il partage avec Carl Schmidt la même hostilité à l'encontre des organisations para-étatiques, soupçonnées de favoriser l'hégémonie anglo-saxonne. Nicolas Tenzer insiste sur un point de son ouvrage *La république*: les républicanistes français demeurent attachés aux libertés publiques, considérées comme consubstantielles du régime républicain. Mais il s'interroge également sur le fait de savoir si la république, en sa qualité de régime, ne peut se transformer en dictature.

#### UNE CONCEPTION GALLICANE DE LA RÉPUBLIQUE

À l'origine le gallicanisme était une doctrine destinée à contenir l'influence de la papauté sur l'église de France. Il fut l'instrument de l'indépendance politique des rois de France et de l'État vis-à-vis du Saint-Siège, et du Saint-Empire romain germanique. Le gallicanisme a inspiré l'action de tous les régimes politiques que la France a connus (monarchie, empire et république) et n'a pas cessé de s'opposer à la volonté hégémonique de l'église et de la papauté sur la société française. Notamment, il a nommé directement les dignitaires de l'église (papes d'Avignon sous l'ancien régime, constitution civile du clergé pendant la Révolution). Cependant, la séparation de l'Église et de l'État survenue en 1905 assure la victoire de l'ultramontanisme sur l'Église de France, car désormais à l'exception notable des ecclésiastiques et autres religieux de la région Alsace-Lorraine rémunérés sur les fonds publics et de la nomination des évêques aux armées par le gouvernement, l'État n'intervient plus dans le fonctionnement interne des cultes.

Ces cultes (catholiques, protestants, institutions juives) sont représentés par des organismes consultatifs qui entretiennent des relations avec l'État. Ce qui n'est pas le cas pour l'Islam. La deuxième religion, pratiquée par quatre millions d'individus, ne possède pas un clergé hiérarchisé à la différence des autres cultes monothéistes. De plus, l'Islam en France reproduit des antagonismes nationaux et des luttes d'influence étrangère s'exercent en son sein, de même que les oppositions entre modérés et intégristes. Dans un article paru dans *Courrier international* du 22-28 février 1996, Marie-Lucy

Dumas, chercheur au CHEAM, soulève la difficulté pour un islam minoritaire de s'intégrer dans un État laïc, qui plonge néanmoins des racines inconscientes dans le terreau de valeurs chrétiennes. En dépit de l'absence d'un clergé musulman, du moins chez la majorité sunnite, l'Islam en France sert de relais à des puissances étrangères. L'Arabie saoudite, le Koweït apportent un soutien financier aux campagnes de conversion, à la construction de mosquées comme celles d'Évry. D'après cette spécialiste de l'Islam, ces États rêvent de redonner à l'Islam la place prépondérante qu'il occupait à l'époque médiévale. Par l'intermédiaire des centres culturels de formation des imams, le Pakistan, l'Iran et l'Arabie Saoudite entrent en concurrence. En conséquence, ces centres fournissent à l'Islam en France, des imams formés à l'étranger par des puissances étrangères qui ne sont pas forcément favorables à « l'intégration républicaine » des populations de confession musulmane. À cause de la persistance de cet ultramontanisme, les tentatives de l'État pour instaurer un Conseil représentatif des musulmans ont échoué. En France cet ultramontanisme est représenté, selon Marie-Lucy Dumas, par le Tabligh (association musulmane foi et pratique) qui remet en cause l'Occident et ses valeurs, l'Union des organisations islamiques de France qui bénéficie de l'appui financier de l'Arabie saoudite. Cependant, la Fédération nationale des musulmans de France et le Conseil représentatif des musulmans de France semblent plus proches des valeurs républicaines (la foi relève du domaine privé).

Reprenant l'action de Charles Pasqua, son prédécesseur au ministère de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement avait pour objectif de créer une instance centrale de représentation de l'Islam en France, dotée d'un pouvoir décisionnaire. Théoriquement, elle n'aurait pas été imposée par l'État. Le chef de file du Mouvement des citoyens entendait promouvoir un Islam conforme aux valeurs laïques de la république, notamment en encourageant la formation théologique d'imams français sur le territoire national.

Il s'agissait d'établir un contrôle de fait sur la formation des imams. En 1996, 4% d'entre eux possédaient la nationalité française, et l'université islamique de Paris ne formait que 10 à 152 étudiants. Ici, nous abordons une contradiction dans l'idéologie du Mouvement des citoyens, qui se considère comme l'héritier de la tradition laïque de la gauche française. Si la volonté de contrôler la formation des imams répond à un légitime souci d'ordre public pour lutter contre l'intégrisme religieux contraire aux valeurs laïques et humanistes, défendues par le Mouvement des citoyens, elle contredit le principe de laïcité qui interdit à l'État de se mêler des affaires internes d'un culte religieux. Alain Billon, conseiller de Jean-Pierre Chevènement au ministère de l'Intérieur, constatait que les musulmans ne parvenaient pas à trouver un accord à cause de la grande diversité des tendances, des rites qui sont la conséquence de la pluralité des pays d'origine des musulmans. Avant de créer toute structure, le ministère de l'Intérieur avait engagé une consultation

auprès de cinq fédérations musulmanes, de six grandes mosquées et de six personnalités les plus représentatives de l'Islam en France. L'ensemble de ces institutions était censé ratifier une déclaration relative aux droits et obligations des fidèles du culte musulman de France, qui était un rappel de la constitution et de la loi de séparation de l'Église et de l'État.

En ce sens, on peut affirmer que le Mouvement des citoyens se rattache bien à la tradition gallicane de l'État, qui refuse toute influence étrangère au sein des grands cultes implantés sur le sol de France. Pour conclure, il est légitime de penser qu'il partage l'analyse suivante de Marie-Lucy Dumas : « L'intégration de l'Islam dans la république est étroitement liée à la "nationalisation" française de l'Islam et des musulmans. Plus le poids de ceux-ci s'accroîtra dans l'ensemble des musulmans, plus il sera facile d'écarter les ingérences étrangères et plus ces nationaux trouveront des solutions adaptées à la France ».

Ces différentes sources idéologiques ont pesé en faveur de la création du Mouvement des citoyens, son programme et sa « stratégie de différenciation », mais elles ont contribué à son échec électoral.

#### LA STRATÉGIE AVORTÉE DE LA DIFFÉRENCIATION IDÉOLOGIQUE ET DE L'IMPLANTATION ÉLECTORALE

Dans un premier temps, il convient de définir la différenciation idéologique. Il s'agit pour les partis politiques de se différencier les uns par rapport aux autres, en faisant appel à l'idéologie, aux « mots idéologiquement marqueurs »<sup>56</sup>. (nationalisme, libéralisme et pour le Mouvement des citoyens, « gauche républicaine »). En 1993, le Mouvement des citoyens cherche à se démarquer du Parti socialiste, qui est un acteur majoritaire du bloc de gauche. Cependant, les échecs électoraux de 1994 (2,4% des suffrages exprimés) ont conduit le Mouvement des citoyens à s'allier au Parti socialiste aux élections législatives de 1997 et aux élections européennes de 1999. Il quitte le gouvernement de la gauche plurielle en juillet 2000 à cause du projet de loi socialiste qui prévoit d'accorder des pouvoirs législatifs délégués à la collectivité territoriale de Corse.

Le Mouvement des citoyens a subi la force attractive du système politique français qui reste divisé en deux blocs droite/gauche, et ceci malgré l'écèlement du quadrille bipolaire des années 1970 lié à l'émergence du vote hors système (Front national, écologistes, extrême gauche, soit 40% de l'électorat qui s'est exprimé au premier tour de l'élection présidentielle de 2002, pour 28% d'abstentions). En réhabilitant les notions de république, de nation, de patrie et de citoyenneté, le Mouvement des citoyens tentait de se réapproprier des valeurs largement intégrées dans les partis de droite et partagées par des franges importantes de l'électorat modéré. Le « souverainisme » français incarné par le Mouvement pour la France de Philippe De Villiers, qui a

obtenu 12,3% des suffrages exprimés aux élections européennes de 1994, et par le Rassemblement pour la France, qui a attiré 13,1% des suffrages aux élections européennes de 1999, confirme que le Mouvement des citoyens ne possède guère de possibilités de capter une partie de l'électorat populaire de droite. Car pour se conformer aux études de Gilles Ivaldi, le succès du Rassemblement pour la France est à replacer dans le cadre d'un « déplacement d'électeurs à l'intérieur d'un pôle de droite modérée » et ne dépasse guère les frontières de la droite parlementaire<sup>57</sup>. De plus, d'après les conclusions de Marc Swyngedouwre « les électeurs de gauche ont été plus nombreux à donner leur voix à des candidats de droite en 1993, soit 15,6% » et les passages du pôle de gauche vers le pôle de droite était deux fois plus fréquent<sup>58</sup>.

Le parti créé par Jean-Pierre Chevènement et Max Gallo n'est pas parvenu à convaincre l'électorat de gauche de lui accorder ses suffrages. Pour reprendre l'expression des essayistes Hugues Jallon et Pierre Mounier, le Mouvement des citoyens a été victime de la « nébuleuse des républicains »<sup>59</sup>. Car dans les grands partis politiques existent une « sensibilité républicaniste », au Parti socialiste, il est incarné par le courant « gauche socialiste » qui a bénéficié de 40% des votes des militants sur une motion de défiance à l'encontre de l'intégration européenne. Elle est également présente au Parti communiste français qui, depuis la chute des États se réclamant du marxisme-léninisme, remet en cause le modèle soviétique comme référent et accélère sa prise de distance avec Moscou engagé depuis deux décennies<sup>60</sup>.

Au-delà d'éventuels calculs politiques, la sensibilité républicaine qui se retrouve dans des partis politiques aussi divers que le Parti communiste français, la nouvelle aile gauche du Parti socialiste et les dissidents gaullistes du Rassemblement pour la France, transcende les habituels clivages politiques droite-gauche. C'est ici que se situe la situation paradoxale du Mouvement des citoyens. Il a réussi à remettre la république au centre des préoccupations politiques et intellectuelles<sup>61</sup>, sans pour autant bouleverser la bipolarisation droite/gauche du système des partis politiques français. Car si les républicains de conviction se trouvent dans les grands partis, leurs convictions viennent toujours en complément de leur idéologie d'origine. Donc, les républicains de tendance social-démocrate (Mouvement des citoyens) ou souverainistes demeurent divisés et sont toujours tributaires des clivages politiques traditionnels, imposés par le fait majoritaire et la présidentialisation accrue du régime de la Cinquième république. Le Mouvement des citoyens subit les effets de la logique majoritaire qui structure la Cinquième république depuis 1962, et rend aléatoire toute tentative isolée de créer un nouveau parti en dehors de la bipolarisation droite/gauche. Toute création d'une formation partisane qui entend se situer hors des alliances traditionnelles, est systématiquement vouée à l'échec à cause du fait majoritaire.

Un parti hors système comme le Front national demeure marginal, car il ne bénéficie pas d'une réserve de voix suffisante au second tour. Le Front national constitue à cet égard l'idéal-typique du parti politique hors système qui ne parvient pas à s'imposer dans un second tour d'une élection législative, faute d'accord électoral avec les partis de la droite traditionnelle. Le Mouvement des citoyens, qui n'est pas un parti hors système hostile aux institutions républicaines, a obtenu aux législatives de 1997 moins de voix que la Ligue communiste révolutionnaire. Le vote utile de l'électorat semble jouer en défaveur du Mouvement des citoyens, contre lequel s'applique la logique d'un affrontement bipolaire classique favorable aux grands partis. Pour étayer cette hypothèse, examinons un tableau des préférences partisans des électeurs qui s'expriment dès le premier tour des législatives de 1997, en faveur d'un parti de gauche.

| Sur 100 suffrages exprimés | PCF | Extrême gauche | Parti socialiste | Divers gauche | Verts | Autres écologistes | RPR-UDF | Divers droite | Droite indépendante | FN | Divers inclassables |
|----------------------------|-----|----------------|------------------|---------------|-------|--------------------|---------|---------------|---------------------|----|---------------------|
| Parti Communiste Français  | 79  | 7              | 8                | 2             | 2     | 1                  | 1       | 0             | 0                   | 2  | 0                   |
| Mouvement des citoyens     | 23  | 5              | 33               | 18            | 5     | 3                  | 12      | 0             | 0                   | 0  | 0                   |
| Parti socialiste           | 8   | 2              | 75               | 3             | 5     | 2                  | 3       | 1             | 0                   | 0  | 0                   |
| Radical de gauche          | 8   | 0              | 88               | 5             | 0     | 3                  | 3       | 3             | 0                   | 0  | 4                   |
| Verts                      | 12  | 2              | 24               | 0             | 32    | 12                 | 4       | 1             | 0                   | 6  | 4                   |

Source : *Revue française de science politique*, vol. 47 no. 3-4, juin août 1997.

Dès le premier tour en faveur d'une consultation électorale, le sympathisant au Mouvement des citoyens se prononcera en faveur des candidats socialistes ou communistes. D'emblée « il préférera voter non pour un candidat auquel il s'identifie mais pour un autre proche de ses préférences politiques ayant plus de chances de l'emporter »<sup>63</sup>. Pour expliquer l'échec du Mouvement des citoyens dans sa stratégie de différenciation et d'implantation électorale, une conjecture ne doit pas être écartée : celle de l'allégeance partisane à une formation politique<sup>64</sup>. Le comportement de certains électeurs restés fidèles au Parti socialiste peut être interprété par le refus de supporter les coûts psychologiques de la rupture<sup>65</sup>. Cette logique du vote utile s'est imposée avec encore plus de clarté lors des élections législatives de 2002, qui se sont déroulées dans un contexte politique inédit sous la Cinquième république. Elles ont été précédées par les élections présidentielles, où à l'issue du premier tour le Président de la république sortant

Jacques Chirac et le candidat du Front national Jean-Marie Le Pen étaient arrivés en tête. Jean-Pierre Chevènement était également présent au cours de cette campagne présidentielle, non pas en qualité de candidat du Mouvement des citoyens, mais de celui du Pôle républicain regroupant les membres du Mouvement des citoyens et des sympathisants extérieurs au parti. À l'issue du premier tour, Jean-Pierre Chevènement ne recueillait plus de 5% des suffrages exprimés tandis que le candidat socialiste Lionel Jospin obtenait 16,5% des suffrages exprimés<sup>66</sup>. Sa stratégie de rassemblement au-delà du clivage bipolaire propre au régime politique de la Cinquième république a échoué, la transformation du Mouvement des citoyens en nouveau parti, le Pôle républicain<sup>67</sup>, pour les élections législatives de 2002 s'est achevée par un désastre électoral<sup>68</sup>. Le caractère divers de ses sources idéologiques, son isolement dans le champ politique et la possibilité pour le Front national d'obtenir un groupe parlementaire ont accentué le phénomène du vote utile en défaveur du Pôle républicain. Il ne faut pas non plus négliger la campagne de communication du Parti socialiste qui a imputé la responsabilité de sa défaite aux présidentielles à la candidature de Jean-Pierre Chevènement, qui a certainement renforcé sur les électeurs potentiels le refus d'assumer le coût psychologique de la rupture.

## CONCLUSION

Lors de sa fondation en 1993, l'objectif principal du Mouvement des citoyens était de dépasser le clivage traditionnel droite/gauche du champ politique français, et la candidature de Jean-Pierre Chevènement aux élections présidentielles de 2002 perpétue ce but. Cependant, après ses échecs électoraux de 1994 et de 1997, le Mouvement des citoyens a opté pour une participation à une coalition gouvernementale et parlementaire de la gauche plurielle regroupant le Parti socialiste, le Parti communiste Français, le Parti radical de gauche et les Verts. Sa difficulté à s'imposer dans le champ politique s'explique principalement par le fait que le « républicanisme » qui se base sur des droits et devoirs civils autant que politiques envers la nation, dépasse les limites des partis politiques, encore dépendants du fait majoritaire de la Cinquième république. Néanmoins, ses sources idéologiques doivent tenir compte de la société française qui conteste les cadres traditionnels de l'autorité. Depuis les années 1960, l'État n'est plus la source incontestée de toute autorité et il n'est plus perçu comme l'instance légitime régulatrice des problèmes de la cité. Aux lois et aux règlements, les acteurs sociaux préfèrent les médiations et les compromis, même au détriment de l'intérêt général. Notamment à cause de l'autonomisation croissante de la société française, le « vouloir vivre ensemble » prôné par le modèle républicain français tend à être remplacé dans les esprits par la volonté des individus de se rapprocher en fonction d'une « proximité qui se veut culturelle ».

À travers les différentes filiations idéologiques du Mouvement des citoyens, la république forme une valeur politique en soi et non pas une simple organisation des institutions étatiques dont le pouvoir exécutif ne relève pas de l'hérédité. Elle se présente comme un horizon indépassable et l'aboutissement de l'histoire politique<sup>69</sup>. Le Mouvement des citoyens reprendrait-il d'une certaine manière le débat sur la fin de l'histoire ? En paraphrasant Nicolas Tenzer, l'historicisme républicain du Mouvement des citoyens est un « historicisme du genre humain ». Une succession d'étapes qui se confond avec l'histoire de la nation française conduirait au terme de l'histoire, à savoir la création de la cité républicaine sur terre. Toutefois, l'historicisme du Mouvement des citoyens est frappé, comme celui de Platon, par le principe de dégénérescence<sup>70</sup> et pour interrompre ce déclin dû à des adversaires tant intérieurs qu'extérieurs, des pactes entre le peuple et les élites seraient régulièrement conclus en période de crise. Le co-fondateur du Mouvement des citoyens, Max Gallo, évoque la reconstruction de la France après la Deuxième Guerre mondiale sur la base de la justice sociale redistributive (sécurité sociale, etc.) et il souligne là le besoin impérieux de réformer la république, pour que la nation puisse faire face à la globalisation des échanges marchands et sauver « l'exception française des services publics ». Incontestablement, le républicanisme du Mouvement des citoyens est en partie caractérisé par le principe de déclin, et cela explique les appels réguliers à la « refondation ». Mais paradoxalement, en raison notamment du compromis idéologique entre plusieurs traditions politiques françaises qui ne renient point l'apport humaniste du Siècle des Lumières, il ne débouche pas sur une vision totalitaire et close de la société. Au contraire, l'idée de la France républicaine s'inscrit dans le cadre d'une société ouverte à caractère laïque acceptant le développement de l'esprit critique et des idées, pourvu qu'elles n'affectent pas la nature du régime républicain.

Néanmoins, le principal défi du Mouvement des citoyens, devenu depuis le 11 mai 2002, le Pôle républicain, consiste à renouer les valeurs civiques de la république, faites de devoirs et de droits, sans négliger la volonté d'autonomisation de la société française.

## BIBLIOGRAPHIE

- Baal, Gérard, *Histoire du radicalisme*, Paris, La Découverte, 1997.
- Bergounioux, Alain et Gérard Grunberg, *Le long remords du pouvoir, le Parti socialiste Français*, Paris, Fayard, 1993.
- Bernstein, Serge et Odile Rudelle, *Le modèle républicain*, Paris, Presses Universitaires de France, 1992.
- Burdeau, Georges, *Le libéralisme*, Paris, Éditions du Seuil, 1978.
- Burdeau, Georges, *L'État*, Paris, Éditions du Seuil, 1978.

- Bourgeois, Bernard, « L'idée de république universelle », dans *La république, philosophie politique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1993.
- Castagnez-Ruggiu, Noelline, *Histoire des idées socialistes*, Paris, La Découverte, 1994.
- Chagnolaud, Dominique, *Sociologie politique*, Paris, Dalloz, 1996.
- Châtelet, François (dir.), *Dictionnaire des œuvres politiques*, Paris, Presses Universitaires de France, 1996.
- Charbonel, Jean, *À la gauche du Général*, Paris, Plon, 1996.
- Charzat, Michel et Ghislaine Toutain, *Le C. E. R. E. S., un combat pour le socialisme*, Paris, Calmann-Lévy, 1975.
- Chevènement, Jean-Pierre, *Le temps des citoyens*, Monaco, 1993.
- Chevènement, Jean-Pierre, *Le vieux, le neuf et la crise*, Paris, Flammarion, 1977.
- Constant, Fred, *La citoyenneté*, Paris, Montchrestien, 1998.
- Constant, Fred, « Quelles citoyennetés ? », p. 46 à 49, dans *Sciences humaines*, no. 33, juin-juillet 2001,
- Debray, Régis, *Le code et le glaive, après l'Europe, la nation*, Paris, Albin Michel, 1999.
- Debray, Régis, *Que vive la république*, Paris, Odile Jacob, 1989.
- Defrasne, Jean, *La gauche en France de 1789 à nos jours*, Presses universitaires de France.
- Gallo, Max, *L'Europe contre l'Europe*, Paris, Éditions du Rocher, 1992.
- Girou, France, « Le nouveau contrat national est-il possible ? », p. 129 à 147, « La démocratie inachevée » dans *Politiques et sociétés*, vol. 16, no. 3, 1997, Société québécoise de science politique.
- Goyard-Fabre, Simone, *Les principes philosophiques du droit politique moderne*, Presses Universitaires de France, Paris, 1997.
- Guiol, Patrick, *L'impasse sociale du gaullisme, le RPF et l'Action Ouvrière*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1985.
- Habermas Jürgen, *L'intégration républicaine*, Paris, Fayard, 1998.
- Ivaldi, Gilles, « La liste Pasqua-Villiers aux élections européennes du 13 juin 1999 », p. 643 à 651, dans *Revue française de science politique*, vol. 48, no. 4-5, août 1999.
- Jallon, Hugues et Pierre Mounier, *Les enragés de la république*, Paris, La Découverte, 1999.
- Jaurès, Jean, *L'armée nouvelle*, Paris, Éditions socialistes, 1982.

- Kant, Emmanuel, *Projet de paix perpétuelle*, Paris, Édition Mille et une nuits, 2000 (1ère édition, 1795).
- Knapp, Andrew, *Le gaullisme après de Gaulle*, Paris, Éditions du Seuil, 1996.
- Mandrin, Jacques (pseudonyme de Jean-Pierre Chevènement et Didier Motchane), *Le Socialisme et la France*, Paris, Éditions du Sycomore, 1983.
- Mayeur, Jean-Marie, *La vie politique sous la Troisième République*, Paris, Éditions du Seuil, 1984.
- Nicolet, Claude, *L'idée républicaine en France 1789-1914. Essai d'histoire critique*, Paris, Gallimard, 1995.
- Nicolet, Claude, *Le radicalisme*, Paris, Presses Universitaires de France, 1983.
- Popper, Karl, *La société ouverte et ses ennemis, L'ascendant de Platon*, Tome 1, Paris, Éditions du Seuil, 1979.
- Popper, Karl, *La société ouverte et ses ennemis, Hegel et Marx*, tome 2, Paris, Éditions du Seuil, 1979.
- Portelli, Hugues, *Le Parti socialiste*, Paris, Montchrestien, 1992.
- Rémond, René, *Les droites en France*, Paris, Aubier, 1982.
- Ribérioux, Madeleine (textes rassemblés et présentés par), *Jaurès, la classe ouvrière*, Paris, François Maspéro, 1976.
- Ribérioux, Madeleine (dir.), *Jaurès et la nation*, Toulouse, Presses Universitaires de Toulouse, 1977.
- Schmitt, Carl, *La notion de politique*, Paris, Flammarion, 1992.
- Swyngedouw et al., « Mesure de la volatilité électorale en France (1993-1997) », p. 489 à 514, dans *Revue française de science politique*, vol. 50, no. 3, juin 2002.
- Tenzer, Nicolas, *La république*, Paris, Presses Universitaires de France, 1993.
- Touchard, Jean, *Le gaullisme (1940-1969)*, Paris, Éditions du Seuil, 1972.
- Verrier, Benoît, *Chronique d'une rupture : de Socialisme et république au Mouvement des citoyens*, p. 87 à 113, dans *Politix*, no. 45, 1999.
- Villalba, Bruno et Laurent Annie (dir.), *Les petits partis : de la petitesse en politique*, Paris, L'Harmattan, 1998.
- Vovelle, Michel, *Les jacobins, de Robespierre à Chevènement*, Paris, La Découverte, 1999.
- Documents internes du Mouvement des citoyens, de Socialisme et république
- Citoyens en mouvement* (mensuel réservé aux cadres du parti)
- Citoyens actualité*

Guide du citoyen (document interne)

République (organe interne de Socialisme et république)

Entretien enregistré avec Monsieur Gilles Casanova, Conseiller du Ministre de l'Intérieur, 8 juin 2000.

## NOTES ET RÉFÉRENCES

44. J.-Y. Autexier, « Sénateur du Mouvement des citoyens », dans *Citoyens en mouvement*, no. 42, septembre 1998, p. 3.
45. E. Kant, *Projet de paix perpétuelle*, Éditions mille et une nuits (1ère édition 1795), p. 24.
46. B. Bourgeois, « L'idée de république universelle », dans *La république, philosophie politique*, Paris, P. U. F., 1993, p. 168 et suiv.
47. E. Kant, *ibid.*, p. 16.
48. J. Habermas, *L'intégration républicaine*, p. 77.
49. F. Constant, *La citoyenneté*, p. 27.
50. F. Constant, « Quelles citoyennetés », dans *Sciences humaines*, no. 33, juin-juillet 2001, p.46 à 49.
51. C. Schmidt, *La notion de politique*, p. 90.
52. C. Schmidt, *ibid.*, p. 96.
53. C. Schmidt, *ibid.*, p. 64 et suiv.
54. Lire à ce sujet l'intervention de Jean-Pierre Chevènement à l'université d'été 1998 du Mouvement des citoyens, rapportée dans le mensuel d'information *Citoyens en mouvement*, no. 42, septembre 1998, p.4 à 10.
56. B. Villalba, *Les petits partis : de la petitesse en politique*, p. 69.
57. G. Ivaldi, « La liste Pasqua-Villiers aux élections Européennes du 13 juin 1999 », p. 643 à 651, dans *Revue française de science politique*, vol. 47, no. 4-5 août 1999, p. 644.
58. M. Swyngedouw et al., « Mesure de la volatilité électorale en France (1993-1997) », dans *Revue française de science politique*, vol. 50, no. 3, juin 2002, p. 489 à 514.
59. H. Jallon et Pierre Mounier, *Les enragés de la république*, Paris, Éditions La découverte, 1999, p. 25.
60. L'historien Michel Vovelle, dans son livre *Les jacobins, de Robespierre à Chevènement*, note que le discours communiste et de son chef de file Robert Hue s'inscrit dans la lignée du nationalisme de gauche défendue par le Parti communiste français dans les années 1970, voir dans la ligne patriotique issue de la Résistance au nazisme, à une époque « où le combat pour les institutions républicaines se confondaient avec la

défense du pays ». Le nouveau communisme de Robert Hue constitue en fait une discrète conversion à l'étatisme républicain de de Gaulle ou des trois premières années du premier septennat de François Mitterrand.

61. Il suffit de se remémorer la campagne électorale de Jacques Chirac aux élections présidentielles de 1995, qui en appelait à la rupture avec la politique économique libérale menée depuis plus d'une décennie. Le candidat socialiste se faisait le défenseur de l'école républicaine, qui devait être avant tout le lieu d'apprentissage des savoirs fondamentaux et de se recentrer sur les enseignements de base (L. Jospin, 1995-2000, *Propositions pour la France*). Le Mouvement des citoyens a également transposé en France le débat tant intellectuel que politique entre les communautariens et les libéraux (au sens anglo-saxon du terme), transposition facilitée par la présence sur le territoire français de minorités étrangères et de cultures régionales actives qui souhaitent que leurs différences ethno-culturelles ne soient plus confinées dans l'espace privé mais pleinement reconnues dans l'espace public. Ces revendications tendent à remettre en cause le modèle du libéralisme politique basé sur la référence à des valeurs communes et sur le primat de l'individu sur la communauté d'origine.

63. D. Chagnolaud, *Sociologie politique*, p. 153.

64. Des élections législatives de 1993 aux présidentielles de 1995, 58,5% des électeurs socialistes sont restés fidèles à leurs choix partisans.

65. B. Verrier, « Chronique d'une rupture: de *Socialisme et république* au Mouvement des citoyens », dans *Politix*, no. 45, 1999, p. 87 à 113.

66. Pour la première fois depuis 1969, le candidat du Parti socialiste n'était pas présent au second tour d'une élection présidentielle

67. Malgré l'opposition d'une partie des cadres du parti, le congrès extraordinaire du Mouvement des citoyens qui s'est tenu le 11 mai 2002 a entériné sa transformation en Pôle républicain. Ce nouveau parti avait pour objectif de structurer les comités de soutien à la candidature de Chevènement aux élections présidentielles et de fidéliser les trente cinq mille membres.

68. Le Pôle républicain a recueilli 1,44 % des suffrages exprimés, son petit groupe de 8 députés a été laminé.

69. N. Tenzer, *La république*, p. 11.

70. K. Popper, *La société ouverte et ses ennemis*, tome 1, *L'ascendant de Platon*, p.43 et suiv.